

## CONTRAT INDIVIDUELLE ACCIDENT ALLIANZ

### TABLEAU DES GARANTIES contrat n°54574790

-capital décès(1)	2 400 €
-capital invalidité permanente, taux compris entre	
.0% et 32%	30 000 €
.33% et 65%	40 000 €
.66% et 100%	60 000 €
-Frais médicaux :	
Frais de traitement y compris première acquisition de prothèses	4 500 €
Suivi psychologique après accident ou agression	1 100 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité Sociale	80 €
-Frais de recherche et de sauvegarde	5 300 €
-Bris accidentel de lunettes – lentilles	
.monture	110 €
.par verre	40 €
-Prothèses dentaires et orthodontiques	240 €
Orthodontie consécutive à l'accident	600 €
-Frais de rapatriement	1 250 €
-Frais de remise à niveau scolaire y compris frais de transport (franchise 30 jours)	30 € par jour plafond 1 300 €
-Chambre particulière et lit d'accompagnement	20 € par jour pendant 180 jours
- Agression et racket sur le trajet ou dans l'établissement : Vêtements, clés, papiers d'identité et / ou administratifs , sous réserve d'un dépôt de plainte ( limité à un événement par année scolaire )	50 €
( 1 ) Le capital garanti étant porté à 5 000 € lors de la pratique de sport sous licence	COUT 4 €

**La responsabilité civile personnelle des élèves n'est pas garantie**

#### PARENTS !

##### *Une information importante*

**Si votre enfant est victime d'un accident**

A l'école ou en dehors de l'école, sur la route, en vacances, pendant le sport, en classe de neige, en week-end, en voyage à l'étranger... Il bénéficiera de L'INDIVIDUELLE ACCIDENT de l'école.

**En cas d'accident :**

Adresse-vous directement à l'Etablissement dont dépend votre enfant, qui vous remettra les imprimés nécessaires à votre déclaration.

**1** Si votre enfant a un accident, l'assurance individuelle vous apportera une aide financière précieuse ( notamment le remboursement des frais médicaux restés à votre charge, et des indemnités en cas d'invalidité ).

**2** Même si vous avez déjà un tel contrat par ailleurs, sachez qu'il ne fait pas double emploi : les indemnités se cumulent et forment une aide plus importante pour les moments difficiles.

**3** 24 heures sur 24, d'une année scolaire à l'autre, vous bénéficiez d'un plan de protection pour votre enfant, pour un prix extrêmement Modique au vue du montant des garanties offertes.

**4** L'Education Nationale l'exige pour toutes sorties organisées par l'Etablissement, les stages ; les sports sous licence.